



EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES
DEPARTEMENT
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

p.B. 51.10.3.- DZ/j

Berne, le 10 juin 1958.

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
Prière de rappeler cette référence dans la réponse

C o - r a p p o r t

à la proposition du département de l'intérieur du
16 mai 1958 concernant l'usage de copies de documents
intéressant la Suisse, faites dans les archives alle-
mandes déposées en Angleterre, dans les archives na-
tionales américaines et dans les bibliothèques de
Washington, d'Yale et de Harvard.

Le département politique se rallie aux propositions du dépar-
tement de l'intérieur. Toutefois, il tient à préciser qu'il appar-
tient au département politique de mettre sous scellés les documents
allemands dont il a été pris connaissance en Angleterre. En consé-
quence, il propose de préciser de la manière suivante le chiffre 1
du dispositif:

"Les copies mentionnées ci-dessus de documents allemands
dont il a été pris connaissance en Angleterre seront mises
sous scellés par le département politique et déposées en-
suite aux archives fédérales."

Quant aux documents recueillis aux Etats-Unis d'Amérique,
le département politique a pris bonne note qu'il sera consulté en
cas de doute.

Département politique fédéral
Max Petitpierre

Annexe:
1 proposition